MT 53 -
Résiliation d’un commun accord
du contrat de travail

L’expression « résiliation d’un commun accord » ([Article L.124-13 du CT](https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/code/travail/20230704#art_l_124-13)) vise l’hypothèse d’une rupture du contrat de travail sur l’initiative conjointe de l’employeur et du salarié.

On considère également comme une résiliation d’un commun accord la dispense de travail sollicitée par un salarié démissionnaire et acceptée par l’employeur.

Forme de la résiliation d’un commun accord

Pour être valable, une résiliation d’un commun accord doit être constatée par écrit et être établie en double exemplaire. En outre, elle doit porter aussi bien la signature de l’employeur que celle du salarié.

Contenu de la résiliation d’un commun accord

En règle générale, une résiliation d’un commun accord indique l’identité des deux parties, constate leur volonté commune de rompre le contrat et précise la date à laquelle la résiliation prend effet.

Droits du salarié

Le salarié ayant conclu avec son employeur une résiliation d’un commun accord ne peut pas prétendre à :

* une indemnité de départ même s’il a travaillé depuis plus de 5 ans chez l’employeur (sauf accord contraire entre parties) ;
* l’indemnité de chômage étant donné que la résiliation d’un commun accord est assimilée à une perte volontaire de l’emploi.

Toutefois, le salarié a droit :

* au prorata du 13e mois ou de la gratification au cas où ces avantages sont prévus par le contrat ou résultent d’un usage dans l’entreprise ;
* à une indemnité pour jours de congés non pris.

RÉSILIATION D’UN COMMUN ACCORD
DU CONTRAT DE TRAVAIL
ARTICLE L.124-13 DU CODE DU TRAVAIL

Entre les soussignés :

1. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_[[1]](#footnote-1) établi(e) à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_[[2]](#footnote-2).

et

2. *Madame/Monsieur* [[3]](#footnote-3) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_[[4]](#footnote-4) demeurant à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

Il a été convenu ce qui suit :

Le contrat de travail liant les deux parties ci-dessus est résilié d’un commun accord avec effet au \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_[[5]](#footnote-5).

Fait en double exemplaire à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature de l’employeur Signature du salarié

1. Indiquer l’employeur comme suit :

Société à responsabilité limitée (SARL)

la société à responsabilité limitée \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (indiquer la raison sociale), représentée par son ou ses gérants actuellement en fonction

Société anonyme (SA)

la société anonyme \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (indiquer la dénomination sociale), représentée par son conseil d'administration/directoire actuellement en fonction

Commerçant, exploitant en nom personnel

Madame/Monsieur \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (indiquer les nom et prénom(s)), exerçant le commerce sous la dénomination \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (indiquer la dénomination)

Non-commerçant

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (indiquer les nom et prénom(s)/la dénomination de l'organisation), représenté par \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (indiquer le représentant légal) [↑](#footnote-ref-1)
2. Indiquer le siège social de l'employeur tel qu'il est mentionné dans le contrat de travail du salarié. [↑](#footnote-ref-2)
3. La mention inutile est à supprimer. [↑](#footnote-ref-3)
4. Indiquer les nom et prénom(s). [↑](#footnote-ref-4)
5. Indiquer la date de la fin du contrat. [↑](#footnote-ref-5)